

VD_GERICHTE JY13.051415 vom 7. Januar 2014

VD Tribunal cantonal, 2014-01-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_JY13.051415

FR: VD_GERICHTE JY13.051415 du 7 janvier 2014

IT: VD_GERICHTE JY13.051415 del 7 gennaio 2014

Erwägungen

E. 2

P. _____ est veuf et n'a pas d'enfant. Pendant son séjour en Suisse, il a fait l'objet de la condamnation pénale suivante : - le 3 septembre 2013, par le Ministère public de l'arrondissement de Lausanne, à 50 jours-amende à 20 fr. le jour avec

- 5 - sursis pendant deux ans, ainsi qu'à une amende de 300 fr. pour séjour illégal (art. 115 al. 1 let. b LEtr). En d roit :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.